

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Pouvoir adjudicateur :

Lycée MARSEILLEVEYRE
83 Traverse Paragon 13008 MARSEILLE

représenté par son Proviseur

MARCHE DE MAINTENANCE ET D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION DU LYCEE MARSEILLEVEYRE

Marché n°

Date du Marché :

Imputation budgétaire :

Marché passé selon une procédure adaptée (MAPA).

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics :
Le Proviseur du lycée **MARSEILLEVEYRE**
- Pouvoir adjudicateur / Ordonnateur : Le Proviseur du lycée **MARSEILLEVEYRE**
- Comptable assignataire des paiements : L'Agent Comptable du lycée **MARSEILLEVEYRE**

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de
Mai 2017 appelé mois "zéro"

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

Je soussigné,
agissant au nom et pour le compte de la Société
ayant son siège social à

Téléphone :

Télécopie :

N° SIRET :

N° APE :

N° d'inscription au Registre du Commerce :

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;

m' **E N G A G E** sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation (R.C.).

(en cas de groupement d'entreprises) :

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE PREMIER - CONTRACTANTS

Nous soussignés,

M _____ M _____ M _____

Représentant les Sociétés :

Adresses :

Siège social

Tél : _____ Tél : _____ Tél : _____

Télécopie : _____ Télécopie : _____ Télécopie : _____

N° siret : _____ N° siret : _____ N° siret : _____

Code APE _____ Code APE _____ Code APE _____

N° RCS _____ N° RCS _____ N° RCS _____

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés ;

nous **ENGAGEONS** sans réserve, en tant qu'entrepreneurs :

- groupés solidaires (*)
- groupés conjoints (*)

conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations qui nous concernent respectivement dans les conditions ci-après définies. Les offres ainsi présentées ne nous lient toutefois que si leur acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation (R.C.).

L'Entreprise ----- est le mandataire des entrepreneurs groupés.

(*) Rayer la mention inutile

ARTICLE 2 - PRIX

Les prix sont révisibles suivant les modalités fixées au C.C.A.P.

FORFAIT ANNUEL P2

Conformément au tableau de décomposition de l'Annexe 1, les prestations forfaitaires P2 seront rémunérées par application du prix annuel suivant :

- Forfait annuel P2 HT = € / an
- TVA (20 %) = € / an
- Forfait annuel P2 TTC = € / an

Montant total Forfait annuel P2 en Euros T.T.C. arrêté en toutes lettres à :

Euros T.T.C.

TRAVAUX P3 EN REGIE

Les montants des travaux de gros entretien P3 seront établis sur les bases suivantes :

Prix horaire de la main d'œuvre (tous frais inclus, y compris déplacements et tous frais annexes)

Le tarif horaire moyen appliqué pour la main d'œuvre nécessaire à la réalisation des travaux de gros entretien P3 est le suivant :

- Tarif horaire moyen HT = €
- TVA (20 %) = €
- Tarif horaire moyen TTC = €

Tarif horaire moyen en Euros T.T.C. arrêté en toutes lettres à :

Euros T.T.C.

Fourniture des pièces

Pour les fournitures de matériel, les coefficients de vente appliqués sur les prix d'achat du TITULAIRE dont les suivants :

- pour les matériels dont le prix unitaire d'achat est inférieur à 2000 € HT, le coefficient multiplicateur est égal à
- pour les matériels dont le prix unitaire d'achat est supérieur ou égal à 2000 € HT, le coefficient multiplicateur est égal à

ARTICLE 3 – SOUS TRAITANCE

- L'annexe 2 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.
- Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.
- Le montant total annuel des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de

Euros
(en lettres)

- En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant annuel des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation au maître de l'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

(Si l'entreprise n'a pas de sous-traitant, indiquer "**sans objet**" dans le tableau ci-après)

Nature de la prestation	Montant annuel de la prestation (TVA. incluse)

- Le montant maximal annuel de la créance que je pourrai présenter en nantissement est ainsi de :

Euros (en lettres).

ARTICLE 4 - DUREE DU MARCHE

La durée initiale du marché est d'une (1) année à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant à l'entrepreneur titulaire de commencer l'exécution des prestations lui incombant.

ARTICLE 5 - AVANCE

J'accepte le versement de l'avance prévue à l'article 87 du CMP (*cocher en cas d'acceptation*).
Cette disposition ne s'applique que pour les prestations dont le montant est supérieur ou égal à 50 000 € HT et le délai d'exécution supérieur à 2 mois

Je fournirai en contre partie une garantie à la 1^{ère} demande.

Je refuse le bénéfice de l'avance

ARTICLE 6 - PAIEMENTS

Le Lycée se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

◆ **Titulaire du compte** :

◆ **BANQUE** :

◆ **AGENCE** :

◆ **ADRESSE** :

◆ **N° DE COMPTE** :

◆ **CODE BANQUE** :

◆ **CODE GUICHET** :

◆ **CLE RIB** :

Toutefois, le Lycée se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement, en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

J'affirme/nous affirmons sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à

- mes torts exclusifs, ne pas tomber
- ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas
- leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas

- sous le coup des interdictions visées à l'article 43 du Code des Marchés Publics,
- sous le coup d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en un seul original

A, le.....

Signature et cachet de l'entrepreneur

La présente offre est acceptée

A, le.....

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur
Le Proviseur du lycée **MARSEILLEVEYRE**

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché :

A....., le.....

L'entrepreneur

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises.

A , le

Le Proviseur du lycée **MARSEILLEVEYRE**

ANNEXE 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT - DECOMPOSITION DU PRIX P2 ANNUEL

DESIGNATION DES PRESTATIONS	Petites fournitures et produits consommables	Prévision du temps passé		Forfait total
		Nb heures	P.U.	P2 annuel
	€ HT / an	h / an	€ HT / h	€ HT / an
Prestations P2 relatives aux installations du lycée et collège proprement dit (hors piscine)				
Conduite des installations				
Maintenance préventive				
Maintenance corrective				
Autres prestations P2 suivant CCTP				
Prestations P2 relatives aux installations de la piscine du lycée et collège				
Conduite des installations				
Maintenance préventive				
Maintenance corrective				
Prestations P2 relatives aux installations spécifiques aux logements de fonction				
Forfait P2	sans objet			
Cumuls annuels				
	TOTAL P2 ANNUEL HT			
	TVA 20,0 %			
	TOTAL P2 ANNUEL TTC			

**ANNEXE 2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT
EN CAS DE SOUS-TRAITANCE**
**Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément
des conditions de paiement du contrat de sous-traitance (1)**

MARCHE :

- titulaire :
- objet :
- adresse :

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES :

- nature :
- montant annuel de base T.V.A. comprise :

SOUS-TRAITANT :

- nom, raison ou dénomination sociale :
- entreprise individuelle ou forme juridique de la société :
- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
- numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :
- adresse :
- compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) :

- N° DE COMPTE :

- CODE BANQUE :

- CODE GUICHET :

- CLE RIB :

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE :

- modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :
- date (ou mois) d'établissement des prix :
- modalités de variation des prix :
- stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfaction et retenues diverses :

- personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des marchés publics :
Monsieur ou Madame le Proviseur du Lycée **MARSEILLEVEYRE**

- Comptable public assignataire des paiements :
Monsieur ou Madame l'Agent Comptable du Lycée **MARSEILLEVEYRE**

Le Proviseur du Lycée **MARSEILLEVEYRE** :

L'Entrepreneur :

(1) Pièce jointe : déclaration sur l'honneur du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

(2) Joindre un R.I.B.